

(conservatoire de caen)

conservatoire à rayonnement régional
musique - danse - théâtre

2019 – 2020

Inscription au concours d'entrée
cycles I, II, III, COP et Perf

Ce document comprend :

- Une fiche descriptive du cursus instrumental – à conserver ;
- Les modalités d'inscription au conservatoire – à conserver ;
- Le formulaire de confirmation d'inscription – à transmettre au conservatoire accompagné des pièces justificatives dans les 7 jours suivant votre inscription.
Passé ce délai, l'inscription ne sera pas prise en compte.

2019 - 2020

Chant

Violon

Alto

Violoncelle

Contrebasse

Flûte traversière

Hautbois

Clarinette

Basson

Saxophone

Cor

Trompette

Trombone

Tuba / Saxhorn

Percussion

Harpe

Guitare

Orgue

Piano

Clavecin

Flûte à bec

Hautbois baroque

Basson baroque

Viola de gambe

Violon Baroque

**Violoncelle
baroque**


Jazz

Les études

(Document à conserver)

Conservatoire de Caen
1 rue du Carel – CS 52700 - 14027 Caen cedex 9
☎ 02.31.30.46.70 -

conservatoire@caenlamer.fr
www.conservatoiredecaen.fr

un établissement de la communauté urbaine  Caenlamer

Les études instrumentales, réparties sur 3 cycles, conduisent à l'obtention du Certificat de Fin d'Etudes Musicales (CEM).

Les élèves désireux de s'engager vers une pratique renforcée peuvent se présenter dès la fin du cycle II en cycle à Orientation Professionnelle pour obtenir un Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) pour accéder ensuite à la licence de musicien interprète (en partenariat avec l'université de Rouen) ou au cycle de perfectionnement.

Tout au long des études, les élèves sont évalués sous la forme d'examens en fin de cycle.

Cycle I (à partir du CE1)

Ce cycle est le temps de la découverte de la pratique musicale et de l'appropriation physique de l'instrument.

L'âge d'entrée dans ce cycle peut être modifié en raison de dispositions particulières liées à certains instruments.

Durée
moyenne :
4 ans

Cycle II

Ce cycle est le temps du développement des acquisitions techniques. L'élève construit le premier stade de son autonomie. Il découvre le répertoire de musique de chambre et d'orchestre.

Durée
moyenne :
4 ans

Cycle III

Ce cycle est la dernière phase des études au conservatoire. Il est destiné à préparer le musicien à une pratique autonome.

Il inclut des cours d'instrument, de formation musicale, de musique de chambre et d'orchestre.

A la fin du cycle, un examen est organisé pour la délivrance du CEM.

Durée
moyenne :
3 ans

Cycle à Orientation Professionnelle

Ce cycle est destiné aux élèves qui s'orientent vers la professionnalisation.

Accessible sur test d'entrée dès la fin du cycle II, il inclut des cours d'instrument et de formation musicale, mais également des cours complémentaires (analyse, écriture, ...). En outre, l'élève s'investit dans une pratique engagée de musique de chambre et d'orchestre.

A la fin du cycle, un examen est organisé pour la délivrance du DEM.

Durée
moyenne
: 3 ans

Parcours possibles après obtention du DEM

Licence de musicien interprète

En partenariat avec l'Université de Rouen, le conservatoire de Caen propose une formation de licence de musicien interprète qui s'inscrit dans le schéma du dispositif universitaire LMD (Licence-Master-Doctorat).

A l'issue de la formation (s'il valide tous les enseignements), l'étudiant se verra délivrer une licence, soit un diplôme de niveau bac+3 reconnu au niveau européen. Il pourra alors poursuivre des études en master dans tout pays membre de la Communauté européenne, avec équivalence reconnue.

La licence de musicien interprète, accessible sur concours d'entrée, est ouverte aux titulaires du baccalauréat et du DEM.

Le temps d'enseignement est partagé entre l'université de Rouen (enseignements théoriques) et le conservatoire de Caen (enseignements pratiques).

Des équivalences peuvent être accordées :

- à l'université pour les étudiants déjà titulaires d'une licence de musicologie ou en cours de formation en licence de musicologie,
- au conservatoire selon les parcours des étudiants.

Volume hebdomadaire : entre 17h et 21h

Sous réserve de modifications par l'Université de Rouen.

Durée :
3 ans

Durée
maximale :
2 ans

Cycle de perfectionnement

Accessible sur concours d'entrée, ce cycle s'adresse aux élèves titulaires du DEM et qui ne remplissent pas les conditions d'accès à l'université.

Modalités d'inscription

PUBLIC CONCERNÉ :

Pour une entrée en classe instrumentale : candidats justifiant d'au moins 1 année scolaire de pratique instrumentale dans la discipline présentée.

Pour une entrée en classe de chant / technique vocale : la classe est ouverte aux candidats dont la voix définitive (après la mue) est acquise.

ORGANISATION DU CONCOURS INSTRUMENTAL :

- Pour l'entrée en cours de cycle I, le candidat présente devant un jury, un morceau de son choix.
- Pour l'entrée en cours de cycle II ou de cycle III, le candidat présente un morceau imposé et un morceau de son choix devant un jury.
- Pour l'entrée en COP, se référer à la liste des morceaux imposés.
- Pour l'entrée en Perf, programme libre d'environ 15 minutes et entretien

La liste des morceaux imposés (sauf chant/technique vocale) est affichée au conservatoire à compter du Lundi 13 mai 2019 et consultable également sur le site internet : www.conservatoiredecaen.fr

Les candidats à l'entrée en classe de chant doivent adresser le morceau qu'ils ont choisi de présenter (titre, compositeur, édition) à Anne WARTHMANN a.warthmann@caenlamer.fr au plus tard **le 14 juin 2019**.

- Le concours se déroule le samedi 29 juin 2019. Une convocation sera adressée au candidat (mi-juin) par e-mail.
- Selon la discipline instrumentale ou vocale, le candidat pré-inscrit en CII ou CIII, COP ou PERF (à partir du CI pour la technique vocale) est accompagné par un pianiste de l'établissement. Une répétition avec un accompagnateur est proposée le jour du concours.
- Les résultats seront affichés au conservatoire et mis en ligne sur le site du conservatoire à partir du **4 juillet 2019**.
- Le candidat retenu ne peut intégrer le conservatoire qu'après avoir acquitté les droits d'inscription. Le candidat admis s'engage à poursuivre un cursus conforme au règlement des études.

FORMATION MUSICALE :

Tout élève intégrant le conservatoire en cursus instrumental doit également suivre un cours de formation musicale. L'intégration dans les classes instrumentales se fera après évaluation du niveau de formation musicale ou étude du parcours musical par le délégué aux études fondamentales, le cas échéant. Cette évaluation se déroulera le jour du concours.

DOCUMENTS A ENVOYER AU CONSERVATOIRE :

Après avoir effectué votre pré-inscription en ligne sur le site internet du conservatoire www.conservatoiredecaen.fr, vous devez compléter le formulaire de confirmation et le retourner au conservatoire

dans un délai de 7 jours

accompagné des pièces suivantes :

- 1 photo d'identité (nom et prénom au verso),
- 1 justificatif de domicile
(pour les candidats domiciliés dans la communauté urbaine),
- 1 copie des diplômes et/ou dossier musical, ou une attestation de niveau.
- 1 dossier de projet (lettre de motivation) pour une inscription en perf.

Les frais de dossier et les droits d'inscription sont à régler à l'issue de l'admission définitive ;

TARIFS 2019-2020 : A consulter sur www.conservatoiredecaen.fr

Reprise des cours : à partir du 16 septembre 2019